



08/2023

---

## **Pleuropneumonie contagieuse caprine**

**Infection bactérienne des chèvres. Les lésions aux poumons et à la plèvre sont caractéristiques. Cette maladie cause des pertes économiques importantes en Asie et en Afrique. Pleuropneumonie contagieuse caprine (PPCC).**

### **1 Espèces touchées**

Cette infection touche surtout les caprins, mais elle a également été observée chez les ruminants sauvages. On ne sait pas exactement dans quelle mesure les moutons sont réceptifs à la maladie.

### **2 Agent infectieux**

*Mycoplasma capricolum* subsp. *capripneumoniae*. L'agent pathogène appartient aux mycoplasmes du groupe « mycoïdes », est difficile à isoler et ne peut être cultivé que dans des milieux de culture complexes. Comme tous les mycoplasmes, il s'agit de bactéries dépourvues de paroi cellulaire qui parasitent la surface des cellules et les muqueuses. Leur ténacité est relativement faible (de 3 à 14 jours, voire plus dans des conditions fraîches et humides).

### **3 Clinique / Pathologie**

En cas d'infection aiguë, la morbidité est très élevée et la mortalité dans le troupeau peut atteindre 80 %. On observe principalement des symptômes respiratoires accompagnés de toux et d'une fièvre élevée. En cas d'endémie, les symptômes cliniques sont moins clairs. Le temps d'incubation est généralement de 10 jours, mais il peut varier de 2 à 28 jours (Nicholas et al. 2012). La maladie touche des animaux de tous âges et peut provoquer des septicémies chez les jeunes animaux. Les altérations pathologiques sont localisées exclusivement au niveau des poumons et de la plèvre : une pleuropneumonie, une hépatisation et une pleurésie aiguë accompagnée de dépôts de fibrine sur les poumons et une grande quantité d'exsudat dans la cavité thoracique sont typiques de la maladie. Dans les cas aigus à chroniques, on observe des adhérences entre le poumon et la paroi thoracique de même que des abcès dans la partie atteinte du poumon, lesquels sont dus à des infections bactériennes secondaires. Les lésions sont souvent unilatérales.

### **4 Répartition géographique**

Principalement en Afrique, en Asie et en Turquie.

### **5 Épidémiologie**

Transmission aérogène. Les animaux porteurs asymptomatiques jouent un rôle majeur dans la propagation de la maladie. Souvent, l'apparition de foyers est due à l'introduction d'animaux infectés dans des troupeaux réceptifs.

## **6 Diagnostic**

Le diagnostic ne peut pratiquement être posé que sur la base de l'isolement et de l'identification de l'agent pathogène. Les symptômes cliniques énoncés plus haut, le caractère très contagieux de la maladie, le fait que dans une étable qui abrite des moutons et des chèvres, seules les chèvres sont atteintes, sont autant d'indices de cette maladie. Un ELISA compétitif permet de détecter les anticorps spécifiques et peut en outre être utilisé pour le diagnostic de troupeau.

## **7 Définition du cas**

Apparition épizootique des symptômes. Suspicion clinique, confirmée par la mise en évidence de *M. capricolum* subsp. *capripneumoniae* par culture à partir des poumons, du liquide contenu dans la cavité thoracique ou des ganglions lymphatiques.

## **8 Diagnostics différentiels**

Peste des petits ruminants. Pasteurellose ; les lésions pulmonaires sont bilatérales et généralement localisées dans le lobe apical. Autres mycoplasmoses (*M. mycoides* subsp. *capri*, *M. capricolum* subsp. *capricolum*, *M. putrefaciens*, *M. agalactiae*, *M. ovipneumoniae*, *M. leachii*), pneumonie associée à une mammite, arthrite, kératite et septicémie (MAKePS).

## **9 Prophylaxie immunitaire**

N'est pas autorisée en Suisse. Il existe des vaccins.

## **10 Prélèvements**

Exsudat de la plèvre, tissus pulmonaires (idéalement, au passage des zones hépatisées aux zones non altérées), sérum.

## **11 Bases légales**

Epizootie hautement contagieuse, art. 104 OFE

Contrôle des viandes : Carcasse entière impropre à la consommation (OHyAb, annexe 7, chiffre 1.1.1.).